

Dans ce numéro :

- ▶ AFSCA
- ▶ Tabac – Un marche parallèle
- ▶ Tabac – Pétition pour une génération sans tabac
- ▶ Magazine éventail
- ▶ Offre abonnement dans la presse
- ▶ Service bancaire pour les entreprises
- ▶ Pétition contre epis dans les agences de Paris
- ▶ Crise énergétique – mesure de soutien

Rédaction

Walter Agosti – Tom Vermeirsch

Distribution



Rédacteur en chef :

M. Walter Agosti

info@visionpresse.be

Avenue Albert 1^{er} 1A – 1342 Limelette

Graphisme & impression :

AZ Print sa

Rue de l'informatique 6

B-4460 Grâce-Hollogne (Z.I.)

Tél. 04 364 00 30 – info@azprint.be

www.azprint.be



Edito

Et nos frais de port ?

Devons-nous encore le rappeler ? Nos librairies-presse ont été qualifiées, par le monde politique, de commerces essentiels durant la crise Covid.

Mais bien avant en 2017, le parlement avait déjà adopté à l'unanimité une résolution qui confirmait que nous jouons un rôle précieux dans le tissu économique et social et que nous constituons un maillon important du pluralisme de la presse.

Cette résolution demandait entre autres au gouvernement fédéral d'examiner comment un « level playing field (conditions de concurrence équitable) » pourrait être créé pour la distribution des journaux et magazines par différents canaux

S'en suivit encore une étude de l'UCL et de la KUL sur notre avenir et qui se terminait par des propositions pour sauvegarder notre secteur et freiner les fermetures. Parmi les propositions :

- Soutenir financièrement certaines activités par le biais d'une autre distribution du subside public pour la distribution de journaux et magazines et périodiques à Bpost comme par exemple la prise en charge des frais de ports mensuels.

A l'heure où le budget de l'Etat est en négociation (et donc le subside de Bpost également – que par ailleurs nous ne contestons pas) c'est le moment de joindre les actes aux écrits.

Nous sommes encore 1800 libraires/presse indépendants (et on doit encore faire valider la définition de ce qu'est une librairie/presse) qui payerons en 2023 près de 5000 € de frais de port pour les livraisons AMP et Tondeur Diffusion. (Que nous ne savons pas répercuter puisque 85 % des produits que nous vendons sont à prix imposé).

La distribution de la presse en vente par abonnement est subsidiée, nous demandons que la distribution de la vente au numéro le soit également.

Il existe des aides, de l'Etat, de faible montant, qui sont exemptées de contrôle des aides d'État car on considère qu'elles n'ont aucun impact sur la concurrence et le commerce dans le marché intérieur de l'Union européenne (UE).

C'est désormais par ce biais que nous allons solliciter l'aide de l'Etat pour la prise en charge de nos frais de port. Ce serait la fin d'une discrimination.

Walter AGOSTI

Administrateur délégué

walter@visionpresse.be



Distrishop

GÉREZ VOTRE POINT DE VENTE DU BOUT DES DOIGTS
DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VERSION DE DISTRISHOP

Distrishop est aujourd'hui une solution flexible qui vous offre le choix entre une solution complète qui regroupe le logiciel, le matériel et le support technique, ou la possibilité d'installer notre logiciel sur votre matériel.

Pour plus d'informations : 02/525 16 66 - distrishop@ampnet.be



Brèves

AFSCA

L'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire est l'agence belge chargée de surveiller la sécurité de la chaîne alimentaire et la qualité de l'alimentation. L'Agence alimentaire est sous la tutelle du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture. Un opérateur actif en Belgique dans la chaîne alimentaire ne peut exercer, sauf exception, d'activité sans être au préalable enregistré, autorisé ou agréé auprès de l'AFSCA. Sur base du risque lié à cette activité, un agrément, une autorisation ou un enregistrement sera requis. Pour une librairie/presse seul un enregistrement est requis. (Commerce de détail – exclusivement des denrées alimentaires ayant une période de conservation d'au moins 3 mois à température ambiante)



•A•F•S•C•A•
Agence
Fédérale pour la
Sécurité de la
Chaîne
Alimentaire

Tabac – Belgique – Un marché parallèle des cigarettes à 21.8%

Cimabel – fédération belgo-luxembourgeoise des fabricants de cigarettes a réalisé, du 18 avril au 9 mai 2022, une nouvelle étude sur le marché parallèle sur la base des paquets et mégots récoltés après consommation (technique du ramasse-paquet). Il en ressort que 21,8 % des cigarettes consommées en Belgique ne proviennent pas du marché légal. Par rapport à la précédente enquête, menée en octobre 2021, cela représente une forte augmentation : les cigarettes de contrebande ne pesaient alors que 13,8 % de la consommation.



Tabac – Europe – Pétition pour une génération sans tabac

La Commission européenne vient d'enregistrer officiellement (le 24 août) la démarche de plusieurs associations anti-tabac demandant l'instauration d'une « vraie génération sans tabac en 2028 » dans le cadre « d'une initiative citoyenne européenne ».

Ceci en interdisant, notamment, la vente de tabac ou de produits avec nicotine à toute personne née après 2010.



Pétition contre EPIS dans les agences de Paris

Une pétition circule actuellement contre le contrôle EPIS en agence de paris. Cette pétition est disponible sur le site www.visionpresse.be.



Magazine éventail

Ce magazine octroie au libraire/presse une commission de 35 % ! Une très bonne raison de mettre ce titre en évidence dans nos magasins.



DEVENEZ PARTENAIRE **B!NGOAL**

VOTRE BOOKMAKER 100% BELGE !

Contactez-nous pour une visite sans obligation



02/736.99.55 info@bingoal.be @bingoal.be



LES SITES D'ABONNEMENT PRESSE AUX TARIFS LOW COST

Bon « Offre D'abonnement »

Régulièrement des coupons ou des bons « offre d'abonnement » sont insérés dans de nombreux magazines que nous vendons au numéro. Sur le site de Vision presse, dans l'actualité du jour, on vous communique les titres de presse qui ont ces offres dans leur numéro. A bon entendeur. (Et si on en rate, informez-nous sur filinfo@visionpresse.be)



Service bancaire de base pour entreprises

Il n'est plus rare qu'une banque décide de refuser un prêt à une librairie ou de mettre fin à son compte au motif que cette dernière a décidé d'exclure le financement des entreprises du secteur du tabac ou des jeux de paris sportifs. Cependant le législateur a introduit un service bancaire de base pour les entrepreneurs (loi du 8 novembre 2020) mais cette loi demande encore une modification avant d'être exécutable ! D'ici là, les entreprises qui se voient refuser un compte bancaire doivent utiliser les canaux existants, tel le recours auprès des cours et tribunaux compétents.

Energie

Mesures "énergie" en faveur des indépendants et entreprises

- Baisse des accises gaz et électricité au minimum européen pour une période de deux mois
 - Sans limite pour le gaz
 - Jusqu'à 1.000 Mwh pour l'électricité
- Reports et réductions de cotisations sociales
- Droit passerelle "énergie" pour les indépendants en cas de suspension d'activité
- Chômage temporaire "énergie"
- Plans de remboursement des dettes fiscales
- Renforcement du taux de déduction pour investissement
- Exonération fiscale pour les mesures d'aide régionale dans le contexte de la crise énergétique
- Reports du paiement des impôts
- Reports du remboursement des crédits aux entreprises
- Adaptation du périmètre d'investissement du Belgian recovery fund
- Moratoire temporaire de fait sur les faillites des entreprises touchées par la crise énergétique
- Code de conduite entre les fournisseurs d'énergie et les Indépendants et PME
- Priorité d'accès à l'énergie donné au secteur agroalimentaire en cas de risque d'interruption de l'approvisionnement



David Clarinval
Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

SPORTS BAR

CHARLEROI - PROXIMITÉ RIVE GAUCHE

PLAY-OFF

LIVE SPORTS, DJ's, BEERS & FRIENDS

Rue de Charleville 28 | 6000 Charleroi

7j/7 | 11:00 → 23:00 (ve/sa → 2:00)



Interview

Interview (partie 1) de Tom Vermeirch Directeur commercial chez AMP

Monsieur Vermeirch quelle est aujourd'hui votre fonction au sein d'AMP ?

Je suis directeur commercial chez AMP. Les relations avec les éditeurs tombent sous ma responsabilité, ainsi qu'avec les points de vente.

Avec mes équipes, nous relient éditeurs et points de vente au sens large. Nous faisons en sorte que les points de vente reçoivent les quantités appropriées, nous négocions les meilleurs tarifs avec les éditeurs, et nous nous occupons du règlement des invendus. La qualité du service et les relations avec les libraires sont de première importance pour moi. J'ai donc mis sur pied il y a quelques années déjà un programme de satisfaction client très poussé, ainsi que des centres d'appel en interne pour un meilleur soutien aux libraires.

J'ai récemment également été nommé Directeur général d'Aldipress, le premier distributeur presse en Hollande, récemment racheté par AMP. La digitalisation et la baisse des volumes presse ont incité AMP à étudier également les opportunités à l'étranger. Tout le monde bénéficie d'une distribution presse stable et en bonne santé : les points de vente et les éditeurs mais aussi le public qui souhaite pouvoir s'approvisionner de « news » comme d'accessoires et de boissons et snacks, et ceci dans son quartier.

Comment se portent en 2022, la vente au numéro et la vente par abonnement chez AMP ?

La vente au numéro se retrouve sous pression, en Belgique comme à l'étranger. Les éditeurs cherchent leur bonheur dans les abonnements numériques. Il s'agit d'une macro-tendance qui ne changera pas. Pour contrer ceci, la diversification est un moyen important, tant pour le commerçant que pour AMP.

Lors du rachat d'AMP par Bpost, il y avait plusieurs marques commerciales regroupées qui ont été sous le nouveau nom UBIWAY (AMP – Kariboo – Alvaldis – Burnonville et press-shop / relay). Comment tout cela a évolué depuis ce rachat ?

Ces marques ont été nos premiers succès sur le chemin vers la diversification. Nous avons ensuite choisi de grouper nos « chevaux de course » dans une même écurie, Ubiway, et d'abandonner l'enseigne Burnonville, fort associée aux jouets. Le focus de notre groupe, Bpost, étant la distribution et non le retail, nous avons au printemps décidé de vendre notre filiale Ubiway Retail, laquelle avait en portefeuille entre autres Press Shop,



maintenant devenu Press Shop&More. Néanmoins, et en tant que géants sur le marché Belge de la distribution presse, nous continuons à collaborer étroitement avec eux, ce sont nos anciens collègues. Notre département diversification s'est agrandi depuis, sous la direction de mon collègue Tom Vandemoortele, une « grande pointure » de la distribution food. Son équipe lancera d'ailleurs bientôt la version 2.0 de Distriweb, l'« Amazon » d'AMP, ainsi que notre propre application mobile, Distrimobi, laquelle va faciliter les tâches quotidiennes des libraires.

Côté diversification il y a l'action Colibri : pouvez-vous déjà en tirer quelques constats ?

La diversification est très importante pour AMP car elle permet aux libraires de réaliser des ventes non-négligeables, de faire entre autres de la vente croisée et d'améliorer le passage au point de vente. Nos chiffres montrent que les libraires qui misent sur la diversification en bénéficient. Cela se remarque donc effectivement dans notre programme de fidélisation, Colibri, lancé en octobre dernier : quelques 300 points de vente recevront bientôt leur première prime Colibri, d'entre 200 et 400 euros.

Interview réalisée par
Walter Agosti

 (Suite dans le prochain numéro)



Ladbrokes.be

DYNAMISE TA LIBRAIRIE

AVEC LE PROGRAMME DE COMMISSIONS LE PLUS AVANTAGEUX SUR LE MARCHÉ.

18+ JOUEZ AVEC MODÉRATION 21+